



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +8

Date de convocation 15 mai 2025

Date d'affichage 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Salles communales : mise à disposition en cas de deuil

N° de délibération : 20250521

M. le maire expose :

Les familles confrontées à un deuil sollicitent de plus en plus fréquemment les services de la mairie pour la mise à disposition d'une salle permettant d'assurer un moment de recueillement après les obsèques de leurs proches.

Il aurait été proposé de répondre favorablement et gracieusement à ces demandes dans le cas où une salle serait disponible. Toutefois, le service juridique contacté sur ce point nous informe qu'il n'est pas possible de mettre à disposition une salle gratuitement à des particuliers ni même à l'euro symbolique.

Ainsi, cette mise à disposition pourrait avoir lieu aux conditions suivantes :

- habitants de la commune ou famille d'un défunt inhumé dans un des cimetières communaux
- salle disponible aux heures souhaitées
- tarif fixé à 10 € pour une heure de location

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de mettre à disposition des familles une salle communale permettant d'assurer un moment de recueillement après les obsèques, selon les conditions suivantes :

- habitants de la commune ou famille d'un défunt inhumé dans un des cimetières communaux
- salle disponible aux heures souhaitées
- tarif fixé à 10 € pour une heure de location

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire

Nicolas MENNETRIER
Maire

